

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Elle est accordée à l'une des personnes qui assume la charge au foyer familial d'une personne adulte handicapée dont la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a reconnu la nécessité de bénéficier de manière permanente à domicile de l'assistance ou de la présence de l'aidant familial.